



La France a confirmé hier soir un troisième foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de poulets de chair à Rexpoede, à quelques kilomètres de la frontière avec la Belgique, entre les deux foyers précédents.

Autour du foyer, les zones réglementées classiques – une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km – ont été délimitées. Les deux zones tombent en partie sur WV, à savoir sur Alveringem, Poperinge, Veurne et Vleteren. Les nouvelles zones chevauchent en partie les zones existantes. Il n'y a pas d'exploitations dans la nouvelle zone de 3 km, dans la zone de protection de 10 km se situent 6 exploitations avicoles enregistrées, mais aucun abattoir ni couvoir.

Les mesures habituelles sont mises en place (cf. annexes):

- Tous les volailles, volailles de hobby et autres oiseaux (pigeons, rapaces, oiseaux d'ornement, etc.) doivent être confinés ou protégés par des filets.
- Tous les déplacements de volailles, de volailles de hobby, d'autres oiseaux et d'œufs à couver sont interdits, sauf pour le transit.

- Des mesures supplémentaires s'appliquent aux exploitations avicoles enregistrées. Je vous réfère au document ci-joint pour plus de détails.

A partir de lundi prochain 13 décembre, les dérogations pour l'enlèvement des volailles d'abattage et l'enlèvement des œufs à couver prendront effet dans les parties rajoutées de la zone de 10 km. Les dérogations pour les zones déjà existantes continueront à s'appliquer, à l'exception de la dérogation pour l'éclosion en étable, qui, comme indiqué hier, a été supprimée.

L'ensemble des zones de surveillance sera levée le 7 janvier prochain au plus tôt, après la réalisation du screening final. Veuillez noter que cette date est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution et de la situation dans les zones correspondantes en France.

Toutes les informations seront publiées sur les pages consacré à la grippe aviaire :

- <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>
- <https://www.favv-afsca.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>